

# LES RENCONTRES TRAME VERTE ET BLEUE DU PAYS DU CALAISIS LE MERCREDI 20 MAI 2009 à ARDRES SYNTHESE DES ECHANGES

## → Richard Gosse, Président du Pays du Calaisis

La problématique environnementale est un thème de réflexion fort pour le Calaisis qui dispose d'une importante façade littorale et d'une grande diversité de paysages et de milieux naturels (le Cap Blanc nez, le Platier d'Oye, les marais de Guînes, les forêts domaniales de Guînes et de Tournehem sur la Hem, la vallée de la Hem, etc.). C'est pourquoi le Pays du Calaisis s'est engagé dans la réflexion sur la trame verte et bleue dès 2005 en partenariat avec l'Etat et le Conseil Régional du Nord Pas de Calais. Les questions environnementales prennent également toute leur place et leur importance dans les réflexions menées dans le cadre de l'élaboration du SCOT : problématique littorale, waterings, lutte contre les inondations, maîtrise de l'urbanisation et de la consommation foncière, préservation des paysages, etc.

Les rencontres TVB organisées le 20 mai 2009 à Bois en Ardres sont une étape dans la démarche d'animation du schéma de Trame Verte et Bleue du Pays du Calaisis : un temps nécessaire afin d'engager la concertation avec les acteurs locaux pour avancer dans la concrétisation sur le terrain de ce schéma. L'objectif de ces rencontres est aussi de démontrer que des actions simples peuvent permettre d'agir sur la préservation de la biodiversité locale et sur l'amélioration du cadre de vie du Calaisis. C'est aussi le point de départ d'une seconde phase de la démarche qui se déclinera sur plusieurs années et au sein de laquelle chacun des participants présents (élus locaux, représentants de l'état, de la région, du département, responsables de fédérations, d'associations, techniciens, agriculteurs, étudiants et habitants) sera invité à participer.

C'est pour aboutir à des propositions d'actions concrètes que seront organisés, à partir de la rentrée de septembre 2009, 5 groupes de travail thématiques (« cœurs de nature et corridors », « habitants, usagers et biodiversité », « gestion différenciée », « agriculture et TVB » et « aménagement, urbanisme et TVB »).

## → Emmanuel Cau, Vice-président du Conseil Régional en charge du développement durable et de l'environnement

Le Conseil Régional Nord Pas de Calais soutient depuis de nombreuses années des actions importantes de protection et de restauration des espaces naturels, d'amélioration de la ressource en eau et des milieux aquatiques, de reconquête des espaces dégradés et site pollués, des programmes spécifiques de boisement. Néanmoins, de par son histoire, la région reste une des régions françaises les plus denses et les plus artificialisées. C'est pourquoi, en 2004, le Conseil Régional a inscrit la Trame Verte et Bleue comme priorité de sa politique environnement.

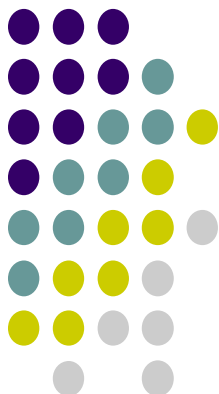
Le projet Trame Verte et Bleue vise à fédérer les énergies et les moyens autour d'un axe fort et fédérateur : la reconstitution d'une infrastructure naturelle autour de trois approches : ressource naturelle, paysagère et ludique, nouvelles filières économiques, tout en contribuant à la lutte contre les effets du changement climatique. Il s'inscrit dans le Schéma Régional de Développement et d'Aménagement du territoire.

Le Pays du Calaisis est la sixième étape d'une tournée des 13 pays « territoire de projets », l'objectif étant de présenter les enjeux de la politique Trame Verte et Bleue de l'institution régionale. Les réflexions engagées dès 2005 par le Pays du Calaisis ont montré que les enjeux sont d'autant plus forts qu'ils correspondent à une diversité particulièrement marqué des paysages et des espaces naturels qui constituent le territoire.

Lors de cette journée, il est proposé de travailler avec les élus et acteurs du territoire sur les conditions de mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue dans le Calaisis. Il s'agit de rappeler les enjeux régionaux et les objectifs à atteindre et surtout d'aborder la phase concrète de mise en place d'actions à partir des atouts du territoire, ses réalisations, ses projets, ses forces, ses faiblesses.



## PREMIERE TABLE RONDE « LES CŒURS DE NATURE »



### **Les intervenants :**

Matthieu Delabie, délégué de rivage, Conservatoire du Littoral Délégation Manche Mer du Nord  
Bernard Pitet, président de l'association des Guides nature du Platier d'Oye  
Xavier Douard, chargé de mission, Eden 62  
Hervé Poher, vice-président du Conseil général, Président d'Eden 62  
Cédric Vanappelghem, responsable du service « études », Conservatoire des sites naturels du Nord Pas de Calais  
Jacques Tétard, propriétaire de la RNR des prairies du Lostebarne

### ↳ **Cœurs de nature : laboratoires et vitrines**

Dans une société d'informations et d'images, où il faut montrer du concret, du réel pour faire passer des messages, l'accueil du public au sein des sites naturels apparaît comme nécessaire voire indispensable pour mener un travail pédagogique efficace et engendrer une prise de conscience accélérée pour la préservation de l'environnement. Les cœurs de nature possèdent à ce titre une vraie valeur sociétale comme nous le fait remarquer le Conservatoire du Littoral. Pour le Conseil Général, ces espaces doivent jouer à la fois le rôle de laboratoire de la biodiversité mais aussi de vitrine. C'est pourquoi il est important de favoriser l'ouverture raisonnée des sites naturels au public. Les Guides nature du Platier d'Oye mettent en avant la nécessité de permettre aux visiteurs d'observer la nature pour mieux la connaître. L'accueil et les déplacements au sein des sites doivent néanmoins être canalisés.

Sans aménagement particulier, certains lieux de caractère attirent du public « naturellement » (exemple du site des Deux Caps qui attire par an près de 2 millions de visiteurs). Les opérations d'aménagement ont pour but d'organiser la fréquentation existante et de la rendre compatible avec la préservation de la nature.

### ↳ **La nature : une opportunité pour le territoire à valoriser intelligemment**

En tant qu'élément d'attractivité, la nature constitue un capital de développement dans la mesure où celui-ci est accompagné. La baie de Somme est un exemple réussi où la nature a été mise en cœur du projet du territoire. Par exemple, l'ouverture du parc du Marquenterre a permis de créer des emplois et une activité « touristique » douze mois par an.

### ↳ **Préserver la biodiversité : gestion adaptée des sites et maintien des connexions.**

Les effets du classement et de la gestion adaptée des sites sont difficiles à appréhender au niveau local mais davantage visibles à une échelle suprarégionale. Néanmoins, on peut observer localement le renforcement de la présence de certaines espèces comme par exemple l'avocette et la sterne caugek sur le Platier d'Oye.

« On a tous à gagner du maintien de la biodiversité ! ». Il est nécessaire et fréquent que des partenariats soient conclus entre les propriétaires des sites, les gestionnaires et les exploitants pour permettre le maintien d'une activité favorisant l'entretien du site. Le Conservatoire des Sites Naturels du Nord Pas de Calais a mis en place ce type de partenariat par exemple au sein de la réserve naturelle régionale des prairies du Lostebarne (avec le propriétaire et l'exploitant agricole) ou au sein du site des anciens bassins de la sucrerie de Pont d'Ardres (avec la fédération départementale des chasseurs).

Néanmoins, les actions de préservation des sites remarquables sont inefficaces si les connexions entre ces sites sont rompues. Les points d'appui assurent le maillage écologique du territoire et la concrétisation de la Trame Verte et Bleue. Ils peuvent prendre des formes très diversifiées, parfois incongrues (le clocher de l'église d'Ardres pour les chauves-souris par exemple, une grange, etc.). Pour permettre ce maillage écologique, il faut aussi penser autrement l'aménagement du territoire (les routes, les zones de développement, etc.). « Au pays de la dentelle, on sait ce qu'est une trame ! ».

## DEUXIEME TABLE RONDE « LE MAILLAGE ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE »

### **Les intervenants :**

Julien Lecouffe, animateur du GRDA du Ternois

Philippe Hennebert, agriculteur à Campagne les Guînes

Dominique Pourre, maire de Vieille-Eglise et vice-président de la CC de la Région d'Audruicq

Olivier Degallaix, chargé de mission Atelier Urbain de Cap Calaisis

Christian Pette, maire de Recques sur Hem et vice-président de la CC de la Région d'Audruicq

Gilles Cottrez, adjoint au maire de la commune d'Ardres, en charge de l'environnement

### **☞ Renforcer par la concertation le partenariat avec le monde agricole**

L'agriculture met en valeur environ 70% du territoire régional. Cette activité est au cœur des préoccupations pour le maintien de la biodiversité et du maillage écologique. Comme l'on fait remarquer les représentants locaux, dans le cadre des opérations de lutte contre l'érosion et le ruissellement des eaux, les efforts du monde agricole sont conséquents sur le Calaisis. Le débat et la concertation avec les agriculteurs sont les conditions sine qua none pour la mise en œuvre des objectifs de la Trame Verte et Bleue à l'exemple du partenariat entre élus et agriculteurs qui a été mis en place sur la Communauté de Communes de l'Atrébatie pour lutter contre un phénomène récurrent de coulées de boue. Les aménagements réalisés contribuent aujourd'hui pleinement au maillage écologique du territoire.

### **☞ Prendre en compte la TVB dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagement**

Le développement de l'urbanisation et l'artificialisation des sols sont une des causes de l'érosion de la biodiversité. Le territoire a des besoins en terme d'espaces (pour les logements, les activités économiques, les infrastructures) auxquels il faudra répondre de manière plus réfléchie en proposant des nouvelles formes d'aménagement et d'habitat. La réalisation du béguinage Haute Qualité Environnementale et de son verger sur la commune de Vieille-Eglise en est un bon exemple. Pour monter des projets cohérents et de qualité, les élus, en sollicitant si besoin les conseils d'équipes de professionnels (urbaniste, paysagiste, etc.), se doivent de définir précisément en amont ce « qu'ils souhaitent réaliser ».

La Trame Verte et Bleue n'est pas aujourd'hui un document opposable. Elle n'a pas de valeur réglementaire. C'est un outil d'aide à la réflexion. Pour la prise en compte et l'application des orientations de la Trame Verte et Bleue, les documents d'urbanisme de type SCOT et PLU ont un rôle important à jouer de même que la future Directive Régionale d'Aménagement en cours. Les documents d'urbanisme donnent les moyens aux élus qui en ont la volonté d'inscrire leur territoire dans une logique de développement durable.

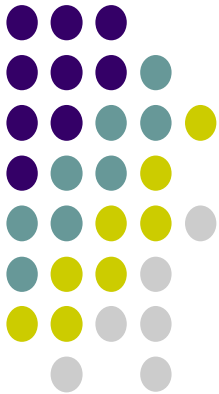
### **☞ Des petites actions concrètes qui participent à la préservation de la biodiversité**

La mise en place des modes de gestion différenciée des espaces verts et l'opération « Plantons le décor » sont deux exemples d'actions intéressantes pour renforcer le maillage écologique de proximité et maintenir les espèces végétales locales.

Sur la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq, l'opération « Plantons le décor » a donné lieu à l'achat par des particuliers et des communes de près de 1000 arbres en 2008 et 2009. Le succès de l'opération démontre l'intérêt des habitants. La plantation d'arbres fruitiers peut permettre de valoriser un terrain communal qui n'aurait pas d'autre vocation que de rester vacant comme il a été fait sur un espace en centre bourg de la commune de Recques sur Hem.

La gestion différenciée des espaces verts est un moyen de faire entrer la nature en ville et de mettre en place un entretien raisonné des espaces publics. Comme nous l'explique la commune d'Ardres, pour mettre en place ce type de mode de gestion, il est important qu'il y ait une volonté de tous : des élus, des agents d'entretien mais aussi des habitants. Communiquer sur les raisons et les objectifs de ce changement de façon de faire apparaît indispensable pour le succès d'une telle démarche.





### **Les moyens financiers disponibles pour mettre en œuvre les orientations de la Trame Verte et Bleue:**

- Etat, Europe : financements à travers le CPER et les programmes européens (notamment le FEDER)
- Le Conseil Régional : financements à travers sa politique en faveur des Pays et ses crédits de droit commun (appels à projets zone humide, corridors boisés)
- Le Conseil Général : mise en place d'un agenda 21 et des contrats de développement rural avec les intercommunalités.

### **Le programme de l'après midi :**

- Visite des prairies du Lostebarne et du Woohay avec Jacques Tétard, propriétaire du site et Cédric Vanappelghem, Conservatoire des Sites Naturels du Nord Pas de Calais.
- Coteaux calcaires Natura 2000 d'Audrehem et Contrat de rivière de la Hem avec Ludovic Lemaire, Stéphanie Gondry du Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale et M. Sauvage, agriculteur.



**La synthèse de la Trame Verte et Bleue du Pays du Calaisis à télécharger sur [www.paysducalais.fr](http://www.paysducalais.fr)**



**Remerciements : à la ville d'Ardres, à Emmanuel Cau et aux techniciens du Conseil Régional, aux intervenants des tables rondes et des visites de l'après midi ainsi qu'aux participants de la journée.**